



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement Ile de France

Service Sécurité des Transports

Département Régulation des Transports Routiers

Bureau Gestion et Contrôle 2

Paris, le 06-11-2015

Le Préfet de la Région Ile-de-France

à

Sarl SUPER TRANSPORT

155 rue du Faubourg Saint Denis

75010 PARIS

Nos références : BVD 18672-7

SIREN : 528 689 235

Affaire suivie par : BGC2-JG

Tél. : 01 40 61 89 70 – Fax : 01 40 61 81 61

Objet : Renouvellement de licence

Monsieur,

En réponse à votre demande de renouvellement de vos titres de transport, veuillez trouver ci-joint :

- La licence pour le transport intérieur de personnes par route et 20 copies conformes ;
- L'autorisation d'exercer la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris et par délégation
Le Chef de Bureau

Elodie LE RHUN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
ILE DE FRANCE

Service chargé des
transports routiers

AUTORISATION
d'exercer la profession de transporteur public routier
au moyen de véhicules motorisés

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, notamment ses articles 2, 5, 5-1 à 8 et 11 ; Vu le décret n° 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier, notamment son article 8 ; Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 9 ;

Le préfet de la région ILE DE FRANCE

AUTORISE

L'entreprise SUPER TRANSPORT
Domicile du siège social ou de l'établissement principal
155 RUE DU FBG SAINT DENIS
75010 PARIS 10
N° SIREN 528689235

A exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen de tous véhicules.

Fait à PARIS le 04/11/2015

Pour le préfet de la région Île- de- France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le chef de bureau

Elodie LE RHUN

Sst/Dtrr 21/23 Rue Miollis 75732 PARIS CEDEX 15 tél : 0140618970

Ministère chargé des Transports

République Française



Ministère chargé des Transports
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
ILE DE FRANCE

Ministère chargé des Transports

Licence n°
2015/11/ 0006650

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1)

SUPER TRANSPORT

155 RUE DU FBG SAINT DENIS
75010 PARIS 10

n° SIREN

528689235

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques :

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE EN ILE-DE-FRANCE, LE TITRE RESTE VALABLE.

Observations particulières :

La présente licence est valable de 20/12/2015

à 19/12/2020

PARIS (FRANCE)

Délivrée à

le

04/11/2015

Pour le préfet de la région Île- de- France,

Préfet de Paris et par délégation,

Le chef de bureau

(2)

Elodie LE RHUN

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.